Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260129-376_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

376/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN
Absent : Aurélien FERRAND
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Objet : Projet d'achat d'un délaissé de voirie communale à Keriwall

Madame Françoise NORMAND, conseillère municipale, intéressée au dossier, se retire de la séance et ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Monsieur Le Maire a été sollicité par Monsieur et Madame Pascal NORMAND domiciliés Kerriwal à Guerlesquin pour l'acquisition d'un délaissé de voirie communale d'environ 600 m².
Monsieur Le Maire propose un prix de vente de 4 000 € / ha, frais de bornage et de Notaire à la charge des acquéreurs. Ce dossier sera finalisé suite au passage d'un géomètre pour le bornage du terrain.

Vu la délibération n°367/20 du 4 décembre 2025 prononçant la désaffectation matérielle et le déclassement de la portion de chemin non cadastrée constituant ce délaissé de voirie communale tel que matérialisé sur l'extrait cadastral versé en annexe,

Madame Françoise NORMAND, conseillère municipale, intéressée au dossier étant sortie de la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte un prix de vente de ce délaissé de voirie communale d'environ 600 m² au prix de 4 000 € / ha, soit un prix total d'environ 240 €, frais de bornage et de Notaire à la charge des acquéreurs.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 FINISTÈRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY